

Lettre de mission du référent numérique

Le référent numérique a pour mission :

- De développer et faciliter l'utilisation pédagogique des TICE et de l'ENT par les enseignants dans leur activité d'enseignement :
 - o en appliquant sous l'autorité du chef d'établissement, les instructions nationales et académiques en matière d'usage du numérique,
 - o en veillant à la bonne diffusion auprès des enseignants de l'information sur les TICE,
 - o en accompagnant le chef d'établissement dans ses démarches (appels à projets, etc.) et dans la mise en œuvre de sa politique numérique, notamment au sein du conseil pédagogique,
 - o en évaluant les besoins de formations des enseignants en matière d'usage pédagogique des technologies numériques,
 - o en accompagnant les personnels dans l'utilisation des services web proposés par l'établissement dont ceux présents dans l'ENT ainsi que les usages TICE au service des apprentissages,
 - o en favorisant l'émergence de projets pédagogiques intégrant les TICE et en aidant à leur élaboration et à leur diffusion avec le soutien de la cellule TICE académique.
 - o en diffusant toutes les informations utiles concernant la protection des mineurs et la sécurité des systèmes d'information.

- D'assurer dans la durée un rôle de coordination et de conseil pour l'établissement
 - o en aidant au pilotage des TICE et ENT dans l'établissement,
 - o en aidant et conseillant le chef d'établissement pour l'organisation et la coordination des projets numériques,
 - o en assurant la liaison avec les partenaires institutionnels (DAN, réseaux des référents et coordinateurs disciplinaires TICE).

- D'administrer l'ENT pédagogique académique de l'établissement

Pour l'année scolaire 2013-2014, Monsieur/Madame est nommé(e) référent numérique

Suivi des activités

A l'issue de l'année scolaire, un rapport d'activité sera remis au chef d'établissement et au Délégué Académique au Numérique.

A Le

Le chef d'établissement

le référent numérique